

# Demande de Permis de Construire

Centrale agrivoltaïque de Sancoins  
Commune de Sancoins (18)

*Adresse du site : Lieu-dit Varisson  
18 600 SANCOINS*

*Compléments : Septembre 2022  
PC 6 uniquement*

**Demandeur :**  
**CS DE SANCOINS**  
188 Rue Maurice Béjart,  
34 080 Montpellier  
04 67 40 74 00 – [www.groupevaleco.com](http://www.groupevaleco.com)

**Renata AVIANI** architecte dplg  
6 allée des mûriers - 34 090 Montpellier  
MOB : 06 . 15 . 18 . 47 . 88  
site web : [www.renata-aviani.com](http://www.renata-aviani.com)  
renata . aviani . architecte @ gmail . com  
siret : 792 604 290 000 17  
NAF : 7111 Z n° ordre : lan 01374 : 075394

Renata Aviani architecte  
3 place Christophe - 34 020 Montpellier  
06 15 18 47 88 - 04 67 40 74 00  
renata.aviani@orange.fr - renata.aviani@orange.fr



Centrale agrivoltaïque de Sancoins	Titre : Demande de Permis de Construire	Date : 2022-09	Référent projet : Paul ZUNINO	Page 1 sur 6
------------------------------------	---	----------------	-------------------------------	--------------

2.1 PC1 : Plan de Situation du Terrain

2.1.1 Plan de situation

2.1.2 Plan de situation rapproché

2.1.3 Plan cadastral

2.2 PC2 : Plan de masse des constructions

2.2.1 Plan d'accès

2.2.2 Plan de masse

2.3 PC3 : Plan en coupe des installations

2.4 PC4 : Notice décrivant le terrain et présentant le projet

2.4.1 Portée du projet

2.4.2 Caractéristiques techniques du projet

2.4.3 Le site

2.4.4 Eléments constitutifs de la centrale

2.4.5 Descriptif des travaux

2.5 PC5 : Plan des façades et toitures

2.5.1 Plan des structures solaires

2.5.2 Plan des postes électriques

2.5.3 Plan de la clôture

2.5.4 Plan du portail

**2.6 PC6 : Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement**

2.7 PC7 : Photographie permettant de situer le terrain dans un environnement proche

2.8 PC8 : Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

Centrale agrivoltaïque de Sancoins	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	Titre : Demande de Permis de Construire	Date : 2022-09	Référent projet : Paul ZUNINO	Page 2 sur 6
------------------------------------	---	---	----------------	-------------------------------	--------------

**Article R 431-10 c) du code de l'urbanisme :**

« Le projet architectural comprend également un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain ».

Les photomontages dont les différents points de vue sont représentés sur la carte ci-dessous illustrent l'impact paysager de la centrale photovoltaïque projetée.



Figure 1: PM01 - Depuis la RD 41, en direction du donjon de Jouy

**Photomontage n°2**

Depuis le lieu-dit de Jouy



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial

En sortant du hameau dans lequel se situe le donjon de Jouy, l'observateur emprunte une route qui décline doucement vers le projet. Ce dernier se dessine dans un paysage bocager et est introduit par une bande arborée qui vient filtrer son image. A une telle distance, les détails du projet ne sont pas perceptibles et sa couleur sombre se confond avec le couvert arboré. Au vu de sa faible proportion dans ce paysage, le projet sera peu impactant.



Photomontage n°2

(Réalisation : NCA Environnement)

Figure 2: PM02 - Depuis le lieu-dit de Jouy

### Photomontage n°3

Depuis le chemin agricole présent au nord du projet



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial

Initialement, le site d'étude était nettement visible lors de l'emprunt du chemin qui décline vers celui-ci depuis le nord. La parcelle située à l'extrémité du site d'étude a été écartée du projet, ce qui réduit la prégnance de l'ouvrage dans ce paysage ondulé. Le dos des tables photovoltaïques vient s'inscrire derrière les nombreux arbres qui ponctuent les parcelles en amont, les rendant difficilement appréciables. Le projet se dessine donc en suivant un linéaire sombre filtré par la végétation, permettant à la nature de ce paysage d'être conservée.



Photomontage n°3

(Réalisation : NCA Environnement)

Figure 3: PM03- Depuis le chemin agricole présent au nord du projet

**Photomontage n°4**  
**Depuis le chemin agricole traversant le projet du Nord au Sud**



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial



Photomontage n°4

(Réalisation : NCA Environnement)

**Figure 4: PM04 – Depuis le chemin agricole traversant le projet du Nord au Sud**

02)